

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont :

1° **QUE** l'arrondissement doit statuer sur une demande de dérogation mineure reçue par la division urbanisme, permis et inspection de la Direction d'arrondissement adjointe – Gestion du territoire, du patrimoine et du bureau de projets, visant l'immeuble situé au **718, chemin de la Côte-Sainte-Catherine** et portant sur l'objet suivant :

- La demande de dérogation mineure vise à déroger à l'article 12.2.2 du *Règlement de zonage* (1177) afin de permettre la transformation d'une habitation unifamiliale en habitation bifamiliale (duplex) non superposée pour l'immeuble situé au 718, chemin de la Côte-Sainte-Catherine.

L'article 12.2.2 définit l'usage habitation de catégorie II:

« Les habitations bifamiliales (duplex) comportant deux logements superposés. »

La demande a fait l'objet d'une recommandation favorable sans condition de la part du Comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion tenue le 9 septembre 2026.

À la suite des travaux, deux logements non superposés seront aménagés à l'intérieur du bâtiment situé au 718, chemin de la Côte-Sainte-Catherine.

2° **QUE** le conseil d'arrondissement statuera sur cette demande de dérogation mineure au cours de sa séance ordinaire devant se tenir à **19 h le mardi, 6 octobre 2026** à la salle du conseil de l'arrondissement située au 530, avenue Davaar à Outremont ;

3° **QU'À** l'occasion de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil sur cette demande ;

4° **QUE** dans l'éventualité où le conseil déciderait d'accorder cette demande de dérogation mineure, la dérogation visant à déroger l'article 12.2.2 du règlement 1177 afin d'autoriser la transformation d'une habitation unifamiliale en habitation bifamiliale (duplex) non superposée pour l'immeuble situé au 718, chemin de la Côte-Sainte-Catherine sera réputée conforme aux dispositions du *Règlement de zonage* 1177 de l'arrondissement d'Outremont.



Pour de plus amples renseignements, veuillez-vous contacter M. Gabriel Van Beverhoudt, conseiller en planification au 438-826-2178 à la Direction adjointe d'arrondissement – Gestion du territoire, du patrimoine et du bureau de projets.

Toute personne intéressée peut consulter ce projet sur le site internet de l'arrondissement, à l'adresse suivante :

<https://montreal.ca/articles/consultations-publiques-dans-outremont-6786>

Montréal, le 14 septembre 2026

La Secrétaire d'arrondissement,

Julie Desjardins, avocate